



LEGENDE DU NIVEAU DE RISQUE

- 2 Risque mal connu - Incertitude
- 3 Présence de plusieurs facteurs déterminants, sur les autres subsistent des incertitudes (non accessible).
- 3 Risque moyen
- 4 Tous les facteurs déterminants sont accessibles, n-1 facteurs sont répertoriés, le facteur manquant pouvant apparaître au cours du temps.
- 4 Risque important
- 5 Tous les facteurs déterminants sont reconnus sur le site mais l'intensité d'un ou plusieurs facteurs est faible
- 5 Risque élevé ou très élevé
- 5 Tous les facteurs déterminants sont reconnus sur le site avec des intensités moyennes à fortes. Le ou les phénomènes ont une forte probabilité d'apparition.

Dans cette étude ne sont pas pris en compte : les risques d'inondations, liés aux phénomènes hydrauliques et dus à des intensités exceptionnelles, dans les vallons et les casiers du Var.

La précision du zonage est étroitement dépendante de la précision du fond de plan fourni.

NATURE DU RISQUE

Mouvements à intensité moyenne à forte		POTENTIEL
DECLARÉ	ACTUEL	
		I
		II
		III
		IV
		V
		VI
		VII
		VIII
		IX
		X
		XI
Mouvements à faible intensité		POTENTIEL
		I
		II
		III
		IV

Zones de réception

Zones exposées aux actions secondaires des phénomènes (Glissements - Eboulements)

Dans la zone exposée on reporte la lettre X à côté du phénomène et l'indice du niveau du risque, ex : G3 à risque moyen de réception d'un glissement

QUALIFICATION DE L'ALEA

M : Zone exposée à un aléa majeur ou aucune parade n'est techniquement possible en l'état actuel des connaissances.

GA : Zone exposée à un aléa de grande ampleur où la stabilisation ne peut être obtenue que par la mise en œuvre de confortations intéressant une aire géographique importante dépassant très largement le cadre parcellaire ou celui de bâtiments courants (ensemble d'un versant par exemple) et dont les coûts seront en conséquence élevés.

I : Zone d'aléa mal déterminée où existe une présomption d'occurrence de phénomène mais où le diagnostic ne pourra être définitivement porté qu'après une étude complète qui dépasse en général très largement le cadre parcellaire ou de bâtiments courants.

L : Zone exposée à un aléa limité où la construction et l'occupation du sol nécessitent la mise en place de confortations pour supprimer ou diminuer très fortement l'aléa. L'ampleur géographique ou de phénomènes permet en général d'effectuer l'étude et la mise en place des parades sur une aire géographique réduite dont les dimensions sont proches du niveau parcellaire moyen ou de bâtiments courants. Les confortements devront tenir compte des risques anthropiques générés par l'occupation des sols.

NE : Zone non exposée. Aléa nul ou négligeable sans contrainte particulière.

MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT
 DIRECTION DÉPARTEMENTALE
 DES BÂTIMENTS
**LABORATOIRE
 DE NICE**

commune de Castagniers
PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

**ETUDE GEOLOGIQUE
 ET GEOTECHNIQUE**

Dossier 93 481
 Date
 N° de la pièce

CARTE DE QUALIFICATION DE L'ALEA